

**Zeitschrift:** Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse  
**Herausgeber:** Le messenger suisse de Paris  
**Band:** 4 (1958)  
**Heft:** 4

**Artikel:** La Société helvétique de bienfaisance  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-847380>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE



**Le secrétariat  
de la  
Société helvétique  
de bienfaisance**



# “ Aidez-vous les uns les autres ”

C'est vers la fin de l'année 1820 que jaillit, du cœur de quatre jeunes étudiants suisses de Paris, dont l'aîné pouvait bien avoir vingt ans, l'idée première de se réunir pour former un Cercle helvétique.

C'est en effet sous le nom de Cercle helvétique que l'Association resta désignée jusqu'au mois de mars 1821, époque à laquelle il fut décidé d'adresser une pétition au ministre de l'intérieur afin d'obtenir l'autorisation légale de se constituer en institution à caractère d'utilité et de bienfaisance en faveur des Suisses malheureux.

En tête des statuts qui, de 1824 à 1862, ont régi notre Société est imprimé le préambule suivant dont il n'est pas inutile de rappeler les termes :

« Depuis longtemps, les Suisses habitant Paris éprouvaient le besoin de se mieux connaître mutuellement, d'établir entre eux un point de réunion qui leur fit en quelque sorte retrouver leur patrie au milieu de cette capitale où ils sont répandus en grand nombre dans toutes les classes de la société, et pour donner à cette réunion un but déterminé, ils comprenaient qu'ils ne pouvaient s'en procurer un plus utile, plus digne d'y intéresser le plus grand nombre de leurs compatriotes que de les inviter à s'associer pour soulager ceux d'entre eux qui se trouvent dans le besoin. »

Les débuts furent modestes. On payait alors un droit d'admission de 10 francs, la cotisation annuelle était de 12 francs et il existait, sous le nom de « contribution d'ordre », le droit de frapper les absents aux réunions d'une amende de un franc.

Le temps a fait son œuvre ; notre Société est aujourd'hui plus que centenaire, mais, née de parents jeunes, il semble qu'elle ait à son berceau reçu le don de ne jamais vieillir.

L'évolution des problèmes sociaux nous a amené depuis quelques années à compléter notre agence par un service d'assistantes sociales, qui examine le cas de chaque assisté du point de vue de la législation française. Nous complétons ces prestations pour arriver, si possible, à l'équivalence d'un budget-type dont les normes restent basées sur le coût de la vie.

Il nous paraît, en effet, indécent que les déshérités éprouvent dans leur vieillesse ce climat d'angoisse et d'incertitude que représente la nourriture quotidienne ou l'approche du terme.

Notre vestiaire, approvisionné par un Comité de dames de la couture vient compléter heureusement et très utilement notre action financière.

Chaque année, le Comité des colonies de vacances organise des convois d'enfants vers la Suisse, où, deux mois durant, grâce à l'aide de Pro Juventute, ils sont répartis soit dans les familles accueillantes, soit dans des homes d'enfants.

Quant aux malades dans les hôpitaux, ils sont immédiatement visités et aidés, dès que nous avons connaissance de leur hospitalisation.

Notre Société, qui se défend de s'organiser en administration, entend au contraire conserver son caractère privé, afin que chaque assisté se sente soutenu et suivi dans son malheur.

Ainsi, voudrions-nous être persuadés, qu'il ne manquera jamais à Paris de Suisses pour servir l'idéal que la Société Helvétique de Bienfaisance s'est donné un jour de l'année 1820.

Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale du 15 mars dans les salons de l'Ambassade, notre Secrétaire général a lancé l'appel suivant :

« L'effectif de nos membres diminue : il est tombé en un an de 1.607 à 1.470. Pour une colonie de plus de 20.000 personnes, nous devrions compter 2 ou 3.000 membres. Nous sommes, hélas, loin du compte. C'est pour nous une profonde déception et l'on peut se demander si ce n'est pas le signe d'un certain recul de l'esprit de solidarité qui a fait la grandeur de la Suisse. Ce n'est pas tout d'être fier de son pays. Ce n'est pas tout de l'aimer. Si vraiment « il n'y en a point comme nous », cela doit se voir. Cela doit se manifester par des actes et par une sollicitude charitable à l'égard de nos compatriotes que le sort a défavorisés.

« Nous vous adressons un appel particulièrement pressant pour que vous nous aidiez à recruter de nouveaux membres. Parlez de la Société Helvétique de Bienfaisance à vos amis. Dites-leur qu'elle travaille depuis 137 ans, mais que l'esprit qui l'anime est jeune et entreprenant. Dites-leur qu'ils auraient tort de rester égoïstement à l'écart de ce courant de vraie solidarité qui anime notre colonie.

« Vous aurez la satisfaction de servir votre pays et les nouveaux venus auront une admirable occasion de prouver qu'ils aiment leur patrie. »

X.



## LA RÉUNION AMICALE DU MERCREDI



Deux fois par mois, nos compatriotes se rendent sur invitation 13, rue Hallé. Un goûter est servi et l'on parle du pays avec attention. Sur cette photo l'on reconnaît Mme Gyger et sa fille, M. et Mme Jacot, Mlle Maury et M. Dolcires.



Les cantons de Vaud et Tessin étaient représentés par Mmes Maillefer et Lombardi.



Autour de la traditionnelle cafetière, M. Holzer, valaisan, M. Gatti, tessinois, et Mme Halfenstein, lucernoise, Irène de Saxe, grisonne, entonnent les chants du pays.





Toutes, assistantes sociales, comptable,  
secrétaires, sténo-dactylo sont d'un  
dévouement incomparable

Alphotos

Les personnes désirant faire partie de la  
Société helvétique de bienfaisance sont  
priées de s'adresser à son siège, 13, rue  
Hallé, Paris, 14<sup>e</sup>. Tél. Gob. 13-93.  
C.C.P. Paris 768-95.

